



Concours du second degré

Rapport de jury

Concours : CAPLP/ CAER INTERNE

Section : Allemand - Lettres

Session 2014

Rapport de jury présenté par :

Isabelle WOLF, Présidente du Jury
Gisèle LETOULAT, Vice-Présidente du Jury
Evelyne DARD, Vice-Présidente du Jury

Nombre de postes proposés au concours :

- CAPLP interne : 5
- CAER interne : 2

Nombre de candidats inscrits : 25

Nombre de candidats non éliminés : 9 soit 36% des inscrits

Nombre de candidats admissibles : 9 pour le public ; 0 pour le privé

Moyenne des candidats admissibles : 9,61/20

Barre d'admissibilité : 07/20

Barre d'admission : 10/20

Épreuve d'admissibilité

I. Rappel des textes réglementaires

Selon l'arrêté du 27 avril 2011 concernant les modalités des épreuves des concours internes du CAPLP et CAER correspondant, l'épreuve écrite d'admissibilité consiste en l'étude par le jury d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) établi par le candidat. Ce dossier écrit **en français** comporte deux parties :

- Dans une première partie (2 pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.
- Dans une seconde partie (6 pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter. Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec

d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

À son dossier, le candidat joint, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou travaux, réalisés dans le cadre de l'activité décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury.

L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le chef d'établissement auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites.

Les critères d'appréciation du jury porteront sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite ;
- la maîtrise des enjeux scientifiques, techniques, professionnels, didactiques, pédagogiques et formatifs de l'activité décrite ;
- la structuration du propos ;
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- la justification argumentée des choix pédagogiques opérés ;
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

Coefficient 1.

Nota. — Pendant l'épreuve d'admission, dix minutes maximum pourront être réservées lors de l'entretien à un échange sur le dossier de RAEP qui reste à cet effet à la disposition du jury.

II. Analyse des dossiers de RAEP pour la session 2014

Le jury a évalué 10 dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.

Le jury déplore qu'un seul candidat ait choisi de présenter un dossier de reconnaissance des acquis et de l'expérience dans la valence « Lettres ». Les candidats doivent prendre conscience que, quels que soient leur parcours ou leurs études d'origine, ils auront à enseigner deux matières avec la même conviction. La bivalence doit être envisagée comme une source d'enrichissement de l'enseignement d'une valence dans l'autre.

Les didactiques de deux disciplines ne sont pas si éloignées l'une de l'autre, et des dossiers abordant certaines notions, en particulier de langue, sous des aspects transversaux seraient les bienvenus. De tels dossiers témoigneraient d'une véritable prise en compte d'un projet pédagogique, dimension qui laisse parfois à désirer dans les travaux proposés.

Dès lors, les futurs candidats doivent avant tout se poser de bonnes questions avant l'envoi du dossier : à l'issue de cette séquence, qu'ont appris les élèves ? Ai-je donné du sens aux activités menées avec eux ? Ont-ils compris pourquoi ils étaient devant moi et pourquoi nous travaillions ensemble ? ... Il est nécessaire que le propos développé dans le dossier RAEP soit le fruit d'un projet mûrement réfléchi répondant à de telles questions d'ordre pédagogiques. Cela implique, dans le cadre de ce concours, d'avoir, par exemple, réellement pensé les évaluations en fonction d'objectifs que l'on a pu se donner, d'avoir anticipé des moments de remédiations (dans le cadre de l'accompagnement personnalisé par exemple, ou des enseignements généraux liés à la spécialité) Cela implique encore de montrer une vraie aptitude à concevoir et à mettre en œuvre son enseignement en marquant son autonomie face aux séquences proposées par les manuels qui deviennent parfois, de manière malheureuse, la seule source d'inspiration du candidat. Il s'agit encore de savoir proposer une vraie progression dans les apprentissages des élèves et ce, dans toutes les formes d'activités choisies (travail de lecture analytique, travail sur la langue, travail sur l'image ...) ou d'objectifs poursuivis. Le choix et la fonction des documents annexés doivent donc en ce sens faire aussi l'objet d'une réflexion. Ainsi sont à proscrire les documents qui n'ont pas de rapport direct avec le dossier proposé ou qui n'ont qu'un rôle illustratif. A titre d'exemple, un extrait du projet d'établissement n'a, au sein de ce concours, aucune valeur s'il n'est pas mis en écho direct avec le travail proposé au sein de la classe. Les annexes doivent ainsi venir matérialiser et asseoir le projet pédagogique de l'enseignant dans une volonté de lisibilité pour le jury.

Par ailleurs, le jury souhaiterait mettre à nouveau en garde les candidats face à des dérives qui deviennent constantes. Le dossier RAEP ne doit pas être un acte de contrition forcé dans lequel le candidat s'efforce de montrer pourquoi sa séquence n'a pas fonctionné, surtout quand le candidat invoque des problèmes techniques. Il s'agit au contraire de montrer ce qui a fonctionné, honnêtement, et de savoir prendre un recul critique de bon aloi face au reste de son action.

Le jury attend du candidat une explicitation des choix didactiques et pédagogiques, une bonne maîtrise du vocabulaire disciplinaire, une réflexion sur l'évaluation et une mise à distance des séquences ou travaux proposés. De plus, l'ancrage dans un programme précis des supports et des activités proposés doit être clairement explicité par le candidat.

Une attention particulière doit aussi être accordée aux questions formelles. La typographie et le nombre de pages sont imposés par le règlement même du concours et il faut veiller à rester dans ce cadre. De même, il est attendu que les pages soient numérotées et que le propos soit composé en paragraphes. Même si, dans une version manuscrite, aucun retrait ne vient souligner la présence du paragraphe, il est vivement conseillé d'organiser son propos clairement sous forme de sous-parties, d'aérer la présentation et de soigner les transitions. De surcroît, le jury est bien entendu attentif à la correction et à la qualité de la langue.

Rappelons enfin que le jury n'a pas d'attente particulière quant au niveau dans lequel sont présentés les travaux : LP, LGT, collègue, etc. ...

A l'issue de l'examen des dossiers, le jury a retenu 9 admissibles pour le public et 0 pour le privé.

Épreuves d'admission

L'épreuve d'admission comporte également deux parties visant à évaluer les deux valences (allemand et lettres) à part égale. Il est donc attendu du candidat qu'il fasse preuve de compétences satisfaisantes dans les deux valences. En allemand, il doit faire preuve au minimum d'un niveau C1 (en référence au Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues) et en lettres d'une culture littéraire générale.

I. La valence « Allemand »

Durée de préparation : 2 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure

Coefficient : 3

L'épreuve comporte

- une exploitation pédagogique de textes et de documents en langue étrangère proposés aux candidats ;
- une explication en langue étrangère d'un texte en langue étrangère pouvant comporter une traduction partielle et la présentation en langue française d'un ou plusieurs faits de langue, suivie d'un entretien avec le jury.

I.1. L'explication en allemand d'un texte en allemand

Soulignons d'abord que compte tenu de la durée limitée de la préparation on n'attend pas une analyse exhaustive de tous les éléments du texte.

Sans que la durée n'en soit strictement imposée, on attendra du candidat un exposé d'environ 15 à 20 minutes.

Le candidat doit être capable de concevoir un plan et de mener à bout un commentaire structuré et substantiel en évitant la paraphrase. Il choisira d'organiser ses idées de la manière qui lui paraît appropriée, linéaire ou sous forme de commentaire composé, mais il est impératif qu'il y ait une forme d'organisation et non une juxtaposition de remarques ou d'observations sans lien.

La maîtrise du lexique propre à l'analyse littéraire servira la clarté de l'explication.

Le jury a également apprécié la capacité des candidats à situer le passage par rapport à un contexte historique, géographique ou culturel.

L'exposé du candidat sera suivi d'un entretien qui permettra au candidat de préciser sa pensée et aussi, au besoin, de corriger certains points. Les questions du jury visent à aider le candidat à clarifier et affiner ses explications et n'ont, en aucun cas pour but de le mettre dans l'embarras.

Il en est de même en ce qui concerne le passage à traduire : le candidat proposera la traduction qu'il a préparée et sa proposition sera suivie d'une discussion.

La durée totale de cette partie littéraire n'excèdera pas, en règle générale, 30 minutes.

Le jury attendra avant tout du candidat qu'il fasse preuve d'une bonne maîtrise de la langue allemande tant dans la compréhension fine du texte que dans l'expression orale. Le jury appréciera l'aisance dans l'utilisation des outils langagiers et la richesse du vocabulaire au service de la finesse de l'analyse et de la clarté du discours

On n'attendra pas une connaissance exhaustive de la littérature de langue allemande, de l'auteur ou de l'œuvre dont est tiré l'extrait.

Didactisation des supports :

Afin de préciser les attentes du jury pour cette épreuve, vous trouverez ci-dessous un sujet proposé aux candidats extrait de *Der Verlorene* de Hans-Ulrich Treichel suivi de quelques éléments d'analyse présentés sur la base du texte.

Mein Bruder hockte auf einer weißen Woldecke und lachte in die Kamera. Das war während des Krieges, sagte die Mutter, im letzten Kriegsjahr, zuhaus. Zuhause, das war der Osten, und der Bruder war im Osten geboren worden. Während die Mutter das Wort „Zuhause“ aussprach, begann sie zu weinen, so wie sie oft zu weinen begann, wenn vom Bruder die Rede war. Er hieß Arnold, ebenso wie der Vater. Arnold war ein fröhliches Kind, sagte die Mutter, während sie das Photo betrachtete. Dann sagte sie nichts mehr, und auch ich sagte nichts mehr und betrachtete Arnold, der auf einer Woldecke hockte und sich freute. Ich weiß nicht, worüber Arnold sich freute, schließlich war Krieg, außerdem befand er sich im Osten, und trotzdem freute er sich. Ich beneidete den Bruder um seine Freude, ich beneidete den Bruder um die weiße Woldecke, und ich beneidete ihn auch um seinen Platz im Photoalbum. Arnold war ganz vorn im Photoalbum, noch vor den Hochzeitsbildern der Eltern und den Portraits der Großeltern, während ich weit hinten im Photoalbum war. Außerdem war Arnold auf einem ziemlich großen Photo abgebildet, während die Photos, auf denen ich abgebildet war, zumeist kleine, wenn nicht winzige Photos waren. Photos, die die Eltern mit einer sogenannten Box geschossen hatten, und diese Box konnte anscheinend nur kleine beziehungsweise winzige Photos machen. [Die Photos, auf denen ich abgebildet war, mußte man schon sehr genau betrachten, um überhaupt irgend etwas erkennen zu können. (...) Während mein Bruder Arnold schon zu Säuglingszeiten nicht nur wie ein glücklicher, sondern auch wie ein bedeutender Mensch aussah, war ich auf den meisten Photos meiner Kindheit zumeist nur teilweise und manchmal auch so gut wie überhaupt nicht zu sehen.] (...) Nun hätte ich mich mit der nur teilweisen Anwesenheit meiner Person im Familienalbum abfinden können, hätte es sich die Mutter nicht zur Angewohnheit gemacht, immer wieder nach dem Album zu greifen, um mir die darin befindlichen Photos zu zeigen. Was jedesmal darauf hinauslief, daß über die kleinen und winzigen und mit der Box geschossenen Photos, auf denen ich beziehungsweise einzelne Körperteile von mir zu sehen waren, ziemlich schnell hinweggegangen wurde, während das mir gleichsam lebensgroß erscheinende Photo, auf dem mein Bruder Arnold zu sehen war Anlaß zu unerschöpflicher Betrachtung bot. Das hatte zur Folge, daß ich zumeist mit verkniffenem Gesicht und mißlaunig neben der Mutter auf dem Sofa saß und den fröhlichen und gutgelaunten Arnold betrachtete, während die Mutter zusehends ergriffener wurde.

Hans-Ulrich Treichel, *Der Verlorene*, 1998

Le candidat est invité à lire un passage du texte à expliquer, le plus souvent les premières lignes.

Cette lecture permet au jury d'apprécier ses qualités phonologiques (accentuation, fluidité). Certaines intonations peuvent même déjà orienter l'interprétation à venir. Cette lecture peut se faire

- soit en début de l'explication de texte ;
- soit après une brève évocation du contexte général de l'extrait proposé : temps, lieu, personnages (2 à 3 minutes).

Les candidats ont relevé à juste titre que la photo dont parle le narrateur au début du texte a été prise en 1944/1945 (ligne 2 : « im letzten Kriegsjahr »). Ils avaient cependant plus de difficultés à expliquer le lieu évoqué (l. 2, 3 : « Zuhause, das war der Osten »). Le jury n'attendait pas des candidats des connaissances historiques détaillées sur l'évacuation et l'expulsion des allemands vivant dans les territoires à l'est de la « ligne Oder-Neiße » en 1944/45. Mais il fallait éviter de dire que « der Osten », c'était la RDA, comme certains candidats l'ont fait.

A l'issue de cette première phase, le candidat peut présenter, en une ou deux phrases l'idée centrale du texte : souvenirs d'enfance douloureux, la place des deux frères dans la famille, le thème du « Fils Prodiges »...

L'introduction s'achève alors par l'annonce du plan de l'explication, soit en utilisant les articulations du texte, soit en structurant la présentation autour de quelques idées importantes sous forme de commentaire composé. Ici on pourrait consacrer une partie à la représentation du frère Arnold, une partie à la place du narrateur dans la famille et enfin une partie au rôle de la mère. Ce plan n'est qu'une proposition, d'autres approches sont possibles à condition que le candidat les justifie.

Cette introduction ne doit en aucun cas excéder 5 minutes si l'on veut garder un temps suffisant pour l'explication.

Voici quelques aspects qu'il était possible de développer :

- La différence de statut entre les deux frères est souvent introduite par la conjonction *während* (qui a ici une valeur adversative) et développée par une série de contraires : *vorn/hinten, groß/klein, lebensgroß/winzig, fröhlich/mit verkniffenem Gesicht, gut gelaunt/missgelaunt...*
- La mère ne s'intéresse qu'à son fils Arnold qui ne tient pas seulement une place importante dans l'album photo, mais surtout dans la vie de la famille. L'autre fils, le narrateur, n'a pas de nom, il est quasi inexistant dans l'album et ignoré par sa mère.
- Le narrateur adopte le point de vue d'un garçon. Le style est simple, et on trouve beaucoup de répétitions (*Krieg-Kriegsjahr, zuhaus-zuhause, Osten-Osten, beneidete-beneidete ...*) Une certaine naïveté des propos fait sourire le lecteur malgré la gravité du sujet (ligne 7 à 9 : *Ich weiß nicht, worüber Arnold sich freute, schließlich war Krieg, außerdem befand er sich im Osten, und trotzdem freute er sich.*)

Proposition de traduction :

Les photos qui me représentaient, il fallait vraiment les regarder de très près pour pouvoir reconnaître quoi que ce soit. Alors que mon frère Arnold, dès son plus jeune âge, avait non seulement l'air de quelqu'un d'heureux, mais aussi d'important, sur la plupart des photos de mon enfance, on ne me voyait qu'en partie et sur d'autres, pour ainsi dire pas du tout.

Le jury attend plutôt une traduction / compréhension qui, pourvu qu'elle ne soit pas truffée de fautes de grammaire, est acceptée. : les questions du jury suite à la proposition du candidat ne sont pas des pièges mais la tentative de l'aider en lui permettant de revenir sur certaines choses, de les préciser et de les améliorer.

I.2. Exploitation pédagogique de textes, de documents en allemand

Cette sous-épreuve se déroule en français, mais les propositions d'exercices permettent d'intégrer la langue étrangère. Les candidats qui ont généralement déjà une expérience professionnelle devraient pouvoir, à ce moment du concours, démontrer les acquis de leur expérience, du point de vue didactique et pédagogique.

Bilan de la session 2014 :

Constats :

Certains candidats perdent un temps précieux à livrer au jury une analyse trop détaillée et inutile de tous les documents présents dans le corpus, au lieu d'aller directement à l'essentiel et d'axer leur réflexion sur un plan didactique et pédagogique.

L'annonce du projet pédagogique n'est pas toujours une priorité et celui-ci reste souvent flou et incertain. Cependant deux candidates ont su mettre à profit leur temps de préparation pour aller à l'essentiel, et proposer un projet pédagogique clair qui utilisait les documents proposés de manière pertinente. Dans ces deux cas, les activités envisagées servaient bien les objectifs énoncés pour accéder à la réalisation finale du projet.

Une candidate ne connaît pas l'existence de documents officiels tels que les grilles d'évaluation des nouvelles épreuves orales de langue en Bac Pro de par son inexpérience en Lycée Professionnel. La connaissance des textes relatifs au type d'établissement pour lequel on présente un concours est indispensable.

Conseils :

Concernant les connaissances générales sur le système scolaire dans son ensemble, nous ne saurons jamais assez recommander aux candidats de prendre connaissance des textes officiels, indépendamment de leur expérience professionnelle.

En ce qui concerne la préparation de la partie pédagogique de l'épreuve, nous conseillons aux candidats de bien s'imprégner de l'intitulé du sujet, de manière à proposer d'emblée un projet cohérent et ne pas perdre un temps précieux. Se perdre dans des analyses trop longues de l'ensemble des documents montre une inaptitude à cibler l'essentiel et l'indispensable. Le jury

attend un énoncé clair et pertinent du projet pédagogique, en rapport étroit avec la thématique des documents proposés, un choix argumenté et justifié des documents retenus, un exposé structuré, réaliste et concret d'activités mises en place devant les élèves, une proposition d'évaluation adaptée et un esprit de recul par rapport aux propositions d'exploitation énoncées.

Ne pas avoir à l'esprit ces aspects attendus montre une mauvaise connaissance, voire une mauvaise lecture du sujet, d'où l'importance de s'y référer tout au long de la préparation et de s'en tenir aux questions posées dans les consignes.

En conclusion, aucun candidat n'était en décalage total avec les attentes du jury, même si celui-ci a dû, à plusieurs reprises, rediriger le déroulement de l'exposé. En plus des compétences professionnelles, le jury apprécie particulièrement la capacité à analyser ses propres pratiques, à les adapter, à accepter ses erreurs et à montrer une réelle volonté de se former et d'évoluer.

Didactisation des supports :

Sujet 2 : le thème abordé « Kunst » vise l'un des 4 domaines du programme de langues : Se divertir et se cultiver.

Voici quelques propositions d'exploitation des documents en cours.

Document A : Vidéo Wanderer Caspar David Friedrich

Extrait du site : vitamin.de

Activité 1 : La vidéo qui dure 1'35 est proposée sans le son. Le professeur recueille oralement les réactions et impressions des élèves, tout en enrichissant le lexique dont ils ont besoin pour exprimer ou décrire ce qu'ils voient (ein Mann im Gebirge → **ein Wanderer**, gehen → **wandern**, der Himmel ist grau → **neblig, wolkig**, allein → **einsam, er stützt sich auf einen Wanderstock**)

Activité 2 : Cette activité est une activité d'expression orale. Les élèves sont invités à formuler des hypothèses. Ils répondent oralement à des questions posées par le professeur, après avoir pris connaissance d'un encadré grammatical contenant des expressions permettant d'émettre des hypothèses. Chaque élève utilise l'expression de son choix, en fonction de son niveau de compétence.

Fragen :

Wer ist der Mann ?

Woher kommt er?

Wie fühlt er sich?

Warum fühlt er sich..... ?

Wann spielt die Szene?

.....

Grammatik : Exprimer des hypothèses

Vielleicht.....

Wahrscheinlich.....

Ich glaube, dass.....

Ich vermute, dass.....

Es kann sein, dass.....

Les hypothèses formulées par les élèves sont recopiées dans le cahier.

Activité 3 : L'activité 3 est une activité de compréhension orale. La vidéo est proposée, cette fois, avec le son. Plusieurs écoutes sont possibles.

Le professeur propose aux élèves de surligner, à l'intérieur du cadre, les expressions ou les phrases qu'ils ont réellement entendues.

Ein Mann, einsam im Gebirge – Kennst du ihn? - Woher kommt er? – Und wo sind wir? –
 Wohin geht er? – Der Nebel trübt die Szene – Es ist zu weit – Es ist zu hoch – Der Wanderer
 stützt sich auf einen Stock – Dir liegt die Welt zu Füßen – Das ist ein Gemälde von Caspar
 David Friedrich – Der Mann, der uns so fasziniert heißt Caspar David Friedrich

Documents C et D: Kurzbiographien von Albrecht Dürer, Egon Schiele, Gabriele Münter, Gustav Klimt.

La classe est divisée en 4 groupes.

Activité 1 : Compréhension écrite : chaque groupe prend connaissance d'une biographie et du tableau à compléter.

Les élèves doivent repérer les informations concernant l'artiste dont ils ont la biographie et complètent le tableau.

Activité 2 : Il s'agit d'une activité d'interaction orale. Les élèves s'interrogent mutuellement, afin de compléter le tableau. Les élèves s'interrogent en fonction de leur niveau. On peut imaginer que les questions les plus simples seront posées par les élèves d'un niveau A2, les plus complexes par ceux d'un niveau B1.

Une fois le tableau complété, toutes les biographies sont distribuées à chacun. Elles seront lues et les entraves lexicales seront levées.

	Albrecht Dürer	Egon Schiele	Gabriele Münter	Gustav Klimt
Geburtsdatum	Er wurde im Jahre 1471 geboren.			
Geburtsort	Er wurde in Nürnberg geboren			
Was hat er gemalt?	Er hat Bildnisse und Landschaften gemalt.			
Privatleben	Er war das dritte Kind eines Goldschmieds. Er arbeitete mit seinem Vater. Er interessierte sich auch für Geometrie Er hat 3 Bücher geschrieben.			
Berühmte Werke	Bildnisse Landschaften			

Activité 3 : Le professeur distribue **les documents E, F, G, H**, après avoir fait disparaître le titre de l'œuvre et le nom de l'artiste. Les élèves sont invités à mettre en relation un tableau avec un artiste, en s'efforçant de justifier les raisons de leur choix.

Ex: Ich glaube, dass „der Kuss“ ein Gemälde von Gustav Klimt ist, weil Gold eine seiner Lieblingsfarben war.

II. La valence « lettres »

II.1. Le texte réglementaire

L'épreuve d'admission dans la valence « lettres » est une épreuve orale dont les composantes font l'objet d'une publication officielle. Il s'agit d'une « explication et exploitation pédagogique d'un texte d'un auteur de langue française. L'épreuve inclut un temps d'interrogation relatif à la maîtrise de la langue française, comportant une question d'identification d'une forme ou d'une fonction grammaticale. » (JORF n°0102 du 3 mai 2011)

Le programme est, par ailleurs, défini de la manière suivante au Bulletin Officiel spécial n°1 du 27 janvier 2011 : « Français : Programme des lycées »

II.2. Les conditions pratiques de préparation :

Les candidats déclarés admissibles sont d'abord, à l'heure de leur convocation, dirigés vers la « bibliothèque » du concours. Chacun y tire au sort deux textes. Quelques minutes sont ensuite allouées afin que chacun puisse faire le choix du texte sur lequel il souhaite être interrogé. Ce choix devient dès lors définitif et le candidat est invité à se diriger vers la salle de préparation. Il dispose de deux heures au cours desquelles il doit préparer les trois composantes de l'épreuve (explication de texte / question de grammaire / exploitation pédagogique). Ce sont ces trois composantes qui seront soumises au jury en trente minutes maximum, les trente minutes restantes étant réservées à l'entretien.

Lors du choix du sujet, les candidats ont opté exclusivement pour des œuvres narratives. On peut regretter que la poésie ou le théâtre, jugé à tort difficiles, aient été écartés. Il est indispensable que les candidats aient lu les œuvres littéraires patrimoniales appartenant à des genres différents qui participent à la construction de la culture générale.

S'agissant d'un concours de recrutement de professeurs, le jury est particulièrement attentif à ce que le candidat adopte la posture attendue d'un enseignant. Cela implique la qualité de la langue mais aussi une certaine force de conviction. Le candidat n'a pas à quêter l'approbation du jury.

II.3. L'explication de texte :

L'exposé oral

L'explication de texte est un exercice incontournable des concours de recrutement des professeurs de Lettres. En ce sens, le jury ne saurait se satisfaire d'un vague propos sur, ou autour, du texte ni de commentaires impressionnistes, ni d'une suite de remarques qui ne seraient pas structurées et ne donneraient pas un sens global à l'extrait.

L'enjeu de l'explication reste, au sens étymologique, de « déplier » le ou les sens du texte en se fondant sur la manière dont la forme crée des significations. Elle obéit pour cela à une structure simple. Après une introduction dans laquelle est présenté, caractérisé et problématisé l'extrait (projet de lecture), l'analyse comprend au moins deux axes de lecture et propose une conclusion dans laquelle sont récapitulés les grands mouvements de l'étude afin de donner une réponse à la problématique.

S'il n'y a pas de projet de lecture ni de plan préconçus, notons toutefois qu'une étude organisée à partir des seuls mouvements du texte ne permet pas d'envisager tous les aspects d'une analyse littéraire. Il est donc souhaitable d'organiser l'étude du texte autour d'axes pertinents, en relation avec la singularité du texte et ce, d'autant plus que cette partie de l'épreuve ne saurait dépasser une quinzaine de minutes. Cette dernière démarche a encore l'avantage de ne pas réduire l'explication à une suite de remarques purement juxtaposées qui ne sauraient, en ce cas, éclairer le texte.

La lecture oralisée du texte au début de l'épreuve constitue un premier élément d'évaluation pour le jury. Il importe donc de s'y préparer pour respecter avec aisance les liaisons et les pauses induites par la syntaxe. Cette lecture manifeste déjà une compréhension du texte. Rappelons qu'elle constitue aussi un moyen de capter l'attention des élèves, attendu du professeur.

De plus le jury tient à rappeler que l'analyse d'un texte littéraire n'est pas possible sans l'utilisation d'outils qu'il convient de maîtriser et d'employer à bon escient pour construire le sens du texte. Trop nombreuses ont encore été, cette année, les prestations qui relevaient davantage d'une paraphrase du texte que de son explication, faute d'une attention soutenue portée à l'écriture et d'une connaissance satisfaisante des procédés même les plus courants. Le choix de textes narratifs, réputés plus simples, se traduit souvent par un discours généraliste autour du texte.

Sans sombrer dans la dérive d'un jargon inutile ou d'une analyse purement techniciste, il est nécessaire, selon le texte, de convoquer des éléments de poétique, d'analyse du discours, de narratologie, de lexicologie et plus largement de stylistique afin de proposer une étude convaincante. La prise en compte de l'écriture elle-même et la maîtrise du vocabulaire proprement littéraire ne sont pas des ornements de l'explication mais appartiennent à sa nature même. À charge aux futurs candidats de combler (en ce sens) leurs lacunes.

L'exploitation pédagogique

Autre partie de l'épreuve orale d'admission, l'exploitation pédagogique doit être traitée avec la même

dignité que l'explication de texte, même si dans la réalité des faits, il est nécessaire de lui consacrer un peu moins de temps (environ dix minutes). Si cet exercice n'est pas scolairement codifié et laisse plus de liberté dans la forme que prend son traitement, le jury n'en attend pas moins un propos clair et structuré qui, seul, saura le convaincre.

Pour ce faire, une bonne connaissance des textes officiels et des programmes du lycée professionnel est nécessaire à l'élaboration d'une proposition pédagogique pertinente. Le jury ne peut que recommander la fréquentation régulière de ces instructions officielles, en particulier aux candidats qui ne sont pas en poste dans la voie professionnelle et qui ont montré une étonnante méconnaissance des textes régissant aussi bien les programmes que les volumes horaires, les différents niveaux de formation ou encore les modalités d'examen.

Peu de candidats ont manifesté une curiosité pour la valence Lettres, il en résulte une exploitation pédagogique non aboutie : absence d'ancrage dans un programme, formulation hasardeuse de l'intitulé des objets d'étude, absence de problématisation des séquences, exercices sans lien avec la problématique.

Le jury attend davantage qu'une énumération d'activités possibles. Il s'agit, certes de proposer des activités diverses et variées, de faire entrer le texte proposé dans le cadre d'une séquence mais aussi et surtout de proposer les lignes de force de cette séquence. Il en va de même si le candidat choisit de proposer la description minutieuse d'une séance. Celle-ci ne saurait avoir de sens que si elle répond à un niveau microstructural aux objectifs globaux d'une séquence en cours et que si elle fait apparaître clairement des objectifs de séance.

L'exploitation pédagogique ne peut encore être pleinement réalisée qu'à partir de connaissances littéraires essentielles. Elles permettent, en effet, de mettre en relation l'extrait proposé au candidat avec d'autres textes, dans le cadre d'un groupement ou dans celui de l'étude de l'œuvre. A ce propos, le candidat a le choix entre une séquence regroupant des textes ou la lecture de l'œuvre intégrale. Ce choix doit toutefois être justifié et le candidat doit être conscient des particularités de la lecture de l'œuvre intégrale en lycée professionnel, à travers la définition du parcours de lecture en particulier.

Enfin, une connaissance sûre de la didactique de la lecture et de l'écriture s'impose. Les différentes modalités de lecture doivent pouvoir être distinguées et explicitées, y compris dans les difficultés qu'elles peuvent présenter aux élèves. Il en va de même des différents types d'écrits qui peuvent être attendus des élèves que ce soit sous forme d'activités en classe ou d'évaluation.

La question de grammaire :

Le jury s'étonne et déplore l'insuffisance des connaissances grammaticales des candidats, de surcroît linguistes.

La question de grammaire est un exercice qui est venu renouveler les compétences évaluées au concours. Les modalités sont ainsi définies : « L'épreuve inclut un temps d'interrogation relatif à la maîtrise de la langue française, comportant une question d'identification d'une forme ou d'une fonction grammaticale ». Rappelons qu'il s'agit d'une partie obligatoire de l'épreuve et qu'il est intolérable d'avouer ne même pas avoir préparé la question.

Le libellé de la question peut prendre plusieurs formes, par exemple : « Quelles observations pouvez-vous faire sur l'emploi des adjectifs qualificatifs dans les vers 975 à 980 pour aider à bien comprendre

le passage ? » ou « Quelles observations pouvez-vous faire sur la construction de la phrase (de...à... ») pour aider à bien la comprendre ? »

Le jury aimerait, toutefois, dissiper certains malentendus qui persistent et expliciter les attentes réelles de l'exercice. Cette partie de l'épreuve ne saurait d'abord être confondue avec une analyse stylistique du passage proposé. Dans ces conditions, il n'est pas attendu du candidat qu'il relève et analyse des figures de style, les possibles effets de discordance en poésie ou encore qu'il s'interroge sur le rythme de la phrase ou de l'extrait.

Par ailleurs, cette question ne saurait faire l'objet d'une lecture grammaticale purement myope, qui consisterait à analyser mot à mot la nature et la fonction des termes sans mise en regard avec le sens phrastique ou textuel du passage. Par exemple, le jury attend certes une observation minutieuse de la phrase mais aussi et surtout une identification de l'agencement des propositions et des différents syntagmes. En ce sens, l'analyse doit être la plus exhaustive et la plus rigoureuse possible : il ne s'agit pas, par exemple, d'affirmer que la phrase est construite « avec plusieurs subordonnées » sans en donner la nature précise (parmi les différentes relatives, complétives et circonstancielles) et la fonction. Rappelons ainsi qu'une relative complète un antécédent (en dehors de la subordonnée relative nominale), et débute par un pronom qu'il convient de repérer. De même, les autres subordonnées trouvent leur fonction respective par rapport à un noyau verbal qu'il faut identifier.

Il ne faut pas cependant dans le cadre de cette épreuve s'en tenir à ces analyses, si justes soient-elles. En effet, le libellé, auquel il faut porter une attention réelle, précise toujours qu'un rapport doit être fait entre les remarques grammaticales et le sens (« pour aider à bien la comprendre »). Cette dimension a été trop peu souvent prise en compte bien qu'elle constitue une étape essentielle de la question de grammaire. Ainsi, il ne s'agit pas de tenir un discours syntaxique froid sur le passage proposé mais bel et bien de percevoir comment par exemple la construction de la phrase ou l'emploi des adjectifs sont porteurs de sens et participent même parfois à l'interprétation globale que l'on peut avoir du texte.

On comprend mieux, dès lors, que la question de grammaire n'a pas été choisie au hasard par le jury puisqu'elle engage, elle aussi, la compréhension du texte et de ses enjeux. Cette question peut ainsi soit être intégrée à l'analyse du texte à un moment donné (mais dans ce cas il conviendra au candidat de le préciser), soit se situer à l'issue de l'analyse du texte et en reprendre un aspect essentiel. On évitera toutefois de la placer avant l'explication du texte à moins que, de la réponse à cette question, découle naturellement la présentation de l'extrait dans son ensemble et la problématique ou projet de lecture que l'on souhaite traiter.

Pour traiter au mieux cette question de grammaire, les connaissances grammaticales des candidats, parfois étonnamment lointaines dans le cadre d'un concours interne, doivent donc être sérieusement rafraîchies. Pour ce faire, le jury ne peut que conseiller aux candidats de reprendre des ouvrages de grammaire¹ et surtout de se familiariser avec la terminologie officielle en vigueur pour l'enseignement du français. Cette terminologie grammaticale, fruit du travail du groupe « Lettres » de l'IGEN, est consultable sur le site officiel suivant :

<http://crdp.ac-bordeaux.fr/documentalistes/docadmin/grammaire.pdf>.

1 Par exemple, la très abordable *Grammaire du Français* de Delphine Denis et Anne Sancier-Château, (« le Livre de poche »).

L'entretien

L'explication de texte, comme la question de grammaire et l'exploitation pédagogique, fait l'objet d'une reprise lors de l'entretien avec le jury. Il s'agit d'un moment où le candidat va être amené à revoir ou à approfondir ses analyses ou son interprétation du texte et non d'un interrogatoire dont le but serait de le piéger. Il ne faut pas, en ce sens, que les candidats semblent « abandonner » au moment de l'entretien comme cela a pu être le cas cette année. Au contraire, une capacité de distance par rapport à sa propre production, une véritable aptitude au dialogue et une vraie réactivité par rapport aux questions sont attendues.

Cet entretien a aussi pour but de vérifier la culture littéraire et générale des candidats. Or, s'il semble légitime de ne pas nécessairement connaître toutes les œuvres qui pourraient être proposées, le jury s'étonne de l'ignorance des textes patrimoniaux manifestée par certains candidats. Il rappelle que la réussite à un concours bivalent allemand/lettres ne peut s'envisager sans une solide culture littéraire qui s'acquiert par une fréquentation assidue des œuvres actuelles et classiques. Enfin, les candidats ne doivent pas s'étonner que le jury élargisse son questionnement à la littérature étrangère (en particulier allemande) mais aussi à d'autres formes d'expressions artistiques (cinéma, peinture, sculpture, architecture ...).

Enfin, le texte officiel précise que « lors de l'entretien de l'épreuve d'admission correspondant à la valence choisie par le candidat pour le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle de l'épreuve d'admissibilité, dix minutes maximum pourront être réservées à un échange sur le dossier. » Le jury questionne alors le candidat sur les raisons de ses choix et attend qu'il les développe et les justifie.